

Approbation des modifications apportées à la partie FSI du règlement des études de l'UT3 (sous réserve de la validation en conseil de la FSI)

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 14 juin 2022

### Délibération 2022/06/CFVU – 76

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modifications apportées à la partie FSI du règlement des études de l'UT3 (sous réserve de la validation en conseil de la FSI).**

Toulouse, le 14 juin 2022

  
Le Président  
  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0



## La FSI - Faculté Sciences et Ingénierie

### Absences en TP

En accord avec le paragraphe 1.2 des dispositions générales de l'université, l'assiduité aux séances d'enseignement tel que cours magistraux, TD ou TP est obligatoire, à l'exception des étudiants bénéficiant du régime spécial étudiant.

Une absence non justifiée à une séance de TP d'une UE ou ECUE pourra conduire l'étudiant à être déclaré ABI à la première session d'examen de cette UE ou ECUE, ce qui conduit à un résultat DEF à l'UE, au semestre et à l'année. Cela ne remet pas en cause la possibilité de se présenter à l'examen de 2<sup>ème</sup> session de cette UE ou ECUE. Cette possibilité ne concerne pas les matières évalués en CCI.

Les UE ou ECUE qui mettront en place cette sanction des absences non justifiées devront s'assurer que tous les étudiants en sont informés (Information donnée dans le cahier de TP ou sur Moodle) avant le début des TP et préciser le nombre d'absences conduisant à ABI.

### Absences session 2

En cas d'absence justifiée à une épreuve de 2<sup>nde</sup> session, la note obtenu à la session 1 sera automatiquement retenue comme note finale. Le justificatif d'absence devra être communiqué au secrétariat pédagogique de la formation dans les 5 jours qui suivent l'épreuve concernée.

### Jurys de soutenance de stage ou projet

Les jurys de soutenance de stage ou projet seront constitués à minima de deux examinateurs.

### Les parcours flexibles en licence

.....